LES GRÈVES

A Fourmies

Astucieux comme tous les patrons, M. Legrand, patron au Malakof avait bien promis 10 0[0 d'augmentation aux ouvriers, mais il ne veult pas porter cette augmentation au tarif ce qui lui permettra de la retirer à la première paye. Les ouvriers ont bien compris qu'ils seraient les dindons de la farce, aussi la grève continue-t-elle avec plus d'acharnement que jamais.

Le calme le plus complet règne parmi les ouvriers qui, cette fois, semblent bien décidés à ne pas rentrer sans avoir obtenu complète satisfaction.

T. B.

Un enfant brûlé vif

A DUNKERQUE

Le jeune Dehaese Petit, âgé de 2 ans, trompant la surveillance de sa mère est tombé hier dans une cuve d'eau bouillante qu'ella avait placée par imprudence sur le plancher.

Ce pauvre petit est mort 3 heures après, dans ces souffrances atroces.

UN DRAME CONJUGAL

à Berck

Notre correspondant nous télégraphie :

La ville de Berck a été cette nuit le théâtre d'un drame conjugal dû à l'ivresse

Vers deux heures du matin, dans un accès d'alcoolisme furieux, tuu manouvrier, Clément Albert, dit *Jeanjean*, âgé de 38 ans, a frappé à coups de rasoir sa femme Nathalie Deparis, pêcheuse de crevettes, et lui a en partie coupé le cou

Puis, retournant l'arme contre lui-même Clément Albert s'est fait à la gorge une profonde entaille.

L'état des blessés est grave.

Le parquet de Montreuil vient d'arriver à Berck.

Les moissonneurs militaires. — En raison du nombre relativement très élevé des militaires mis cette année à la disposition des cultivateurs pour la moisson, le ministre de la guerre apporte quelques restrictions aux dispositions qui avaient été notifiées les années précédentes.

Aucune absence ne pourra dépasser trente jours. Si les besoins du service l'exigeaient subitement, la permission serait réduite à vingt jours.

D'autre part, il est recommandé de ne faire partir les militaires d'un même régiment qu'à des dates échelonnées, selon les indications des pétitionnaires.

Enfin, tous les moissonneurs militaires, sans aucune exception, devront être rentrés au corps *trois jours* au moins avant la période des manœuvres d'automne

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ET DES SPORTS

Le concours d'Ajaccio. — Le télégramme suivant est parvenu, dimanche vers midi, au local du « Cercle Union » :

« *Ajaccio*, 7 heures 50. — Lâcher, 4 heur. 30 beau temps, vent Est faible, beau départ, beaucoup de monde au lâcher, grande chaleur. — AUBIN.

Tir à l'arc à la perche

Roubaix. — La société Saint-Sébastien établie chez M. Louis, rue d'Hem, avait organisé dimanche un tir à l'arc à la perche auquel 117 tireurs ont pris part; voici l'ordre dans lequel les prix ont été gagnés. 1er coq 100 fr. M. Vroman, de Courtrai ; 2e, 50 fr., M. Dominique, de Roubaix; 3e, 50 fr., M. Legrand, de Tourcoing; 4e, 25 fr., Boulanger, de Roubaix; 5e, 25 fr., Vandenhove; avant-dernier oiseau abattu, 10 fr., M. Vanhoutte, de Roubaix ; dernier oiseau abattu, 15 fr., M. Lenfant, de Roubaix.

Les lachers de pigeons en mer

Palais (Belle-Isle-en-Mer), 20 juin. — C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu les expériences de lâchers de pigeons en mer.

En quittant la rade de Saint-Nazaire, le steamer *Manoubia*, conformément au programme, a navigué toute la nuit pour effectuer, dès l'aube, les premiers lâchers de pigeons.

Par un temps nuageux, avec des vents favorables de Nord-Ouest, un lacher de 1500 pigeons a eu lieu à 4 h. 50 à 200 kilomètres et un second de 700 pigeons à 6 h. 50, à 100 kilomètres.

Les pigeons, après s'être assez facilement orientés, se sont dirigés vers la terre.

Ces expériences auront détruit d'une façon absolue les assertions suivant lesquelles les pigeons lâchés au large seraient pris du mal de mer et obligés, après avoir décrit quelques courbes dans l'air, de retourner sur le bateau.

Aucun fait de ce genre ne s'est en effet produit. Lundi auront lieu des lâchers à 300 et 400 kilomètres et mardi se fera la grande épreuve de 500 kilomètres, pour laquelle près de 2,080 pigeons sont engagés.

Blois. — Organisé par le Cercle Union, établi chez M. Eugène Meurisse, café Pandore, rue Pauvrée. 533 pigeons lâchés à 5 heures 10, beau temps, par M Vierlinck. 1er Desquiens U. 6 p., Marcq-en-Barœul. 2e Vanhoorme 3 p., Roubaix. 3e Dujardin 5 p. id. 4e Isebaert 3 p. id. 5e Duhamel 2 p. 6e Salembier 3 p. id. 7e Niffle 4 p. id. 8e Médard Dekeyser 5 p. id. 9e et 10e Grulois 5 p. id. 11e Vanrembeck p. id. 12e Lepers 6 p. Wattrelos. 13e, 14e et 15e Dujardin 5 p. Roubaix. 16e Desmarchelier 6 p. id.

17e Godart p. Roubaix. 18e Vanboorne, 4 p. id. 19e Assemaine 5 p, Tourcoing. 20e A. Danduyts 2 p. Roubaix. 21e Assemaine 4 p. Tourcoing. 22e Defent p. Wattrelos. 23e L. Duvivier 2 p. Roubaix. 24e Hazebrouck 4 p. id. 25e Parent 4 p. 26e L. Helynck p. id. 27e Dubus 3 p. Wattrelos. 28e J. Debruynep. Roubaix. 29e Baptiste 2 p. Herseaux. 30e Assemaine 3 p. Tourcoing, 31e Caudron 2 p. id.

32e Deschemaker 3p, id. 33e Duviller p Marière. 34e Delmotte 3p Roubaix. 35e Gillis p Tourcoing. 36e Hennion p Wattrelos. 37e Regnier 2p Roubaix. 37e bis Duvivier 2p id. 38e Desnoyettes 2 p Tourcoing. 39e Baptiste 2 p Herseaux. 40e Haquette p Roubaix. 41e Dancels p id. 42e Six p Tourcoing. 43e Deroubaix Leers p. 44e Parent p Roubaix. 45e Dubamel id. 46e Castel Tourcoing. 47e Vanoverbeck Wattrelos. 48e Dujardin Roubaix. 49e Renard. 50 Orgaerd id.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 57'48" avec une vitesse de 1274 m. 60 à la minute; le dernier à 10 h. 08'18" avec une vitesse de 1239 m. 83 à la minute. Distribution des prix jeudi soir 18 heures.

Roubaix. — Voici les résultats des concours de pigeons qui ont eu lieu le dimanche 30 juin. — Chantilly, organisé par l'Avenir du Tilleul, et donné au siège de la société le Pigeon Blanc, établie chez M. Ulysse, cabaretier rue Paul Bert. 405 pigeons lâchés à 6 heures, beau temps, par M. Petit, convoyeur.

1er prix Breide p., 2e Nollet p., 3e Vannoverbeck, 4e Depratter U 5 p., 5e Libert 4 p, 6e Cornille 5 p., 7e Planck, 8e Crin 5 p., 9e Richomme, 10e Dulauriez 6 p., 11e Droulez p, 12e Dumortier, 13e Leclercq 3 p, 14e Debaets 4 p., 15e Deltoye 2 p., 16e Tassart p., 19e Lauridan 2 p., 20e Nollet 3 p, 21e et 22e Senneville 4 p. 23e Depratter 3 p, 24e Mahieu 2 p, 25e Dulauriez p., 26e Richomme p, 27e Vandell p. 28e Senneville 2 p, 29e Dupriez p., 30e Derveaux 2 p, 31e Durez p, 32e Degraeve p, 33e Deboesschere p, 34e Dulauriez p, 35e Mathon, 36e Dorchies. 36e Libert, 38e Belin, 39e Broux 40e Helin. Le premier pigeon a été constaté à 7 h. 53' 47" et le dernier à 7 h. 57' 50"

Roubaix-Blois. — Organisé par le cercle Union, chez M. Eugène Meurice, café Pandore.

533 pigeons lâchés à 5 heures 10 minutes, beau temps, par M. Vierlinck.

1er prix Desquiens, unique et 6 p. ; 2e Vanhoorme 3 p., 3e Dujardin 5 p., 4e Vsebaert 3 p., 5e Duhamal 2 p., 6e Salembier, 3 p.

7e Niffle 4 p. 8e Médard Dekeyser 5 p. 8e et 10e Grulois 7 p. 11e Varumberg p. 12e Lepers 6 p 13e 14e et 15e Dujardin 5 p. 16e Desmarchelier 6 p. 17e Godard p.

18e Vanhomme 4 p. 19e Assemaine 5 p, 20e Lonnyts 2 p. 21e Assemaine 5 p. 22e Defent p, 23e L. Duvivier 2 p. 24e Hazebrouck 4 p. 25e Parent 4 p, 26e Helvack p, 27e Dubus 4 p, 28e Debruyne p, 29e Baptiste 2 p, 30e Assemaine 3 p, 31e Gaudron 2 p.

32e Deschemacker 3 p. 33e Duvillier p 34e Delmotte 3 p. 35e Gillis p. 36e Régnier 2 p. 37e Hennion 2 p. 37e bis Duvivier 2 p. 38e Desnoyettes 2 p.

39e Baptiste 2 p. 40e Haquette p. 41e Dancels p. 42e Six p. 43e Deroubaix p. 44e Parent p. 45e Duhamel. 56e Castel. 47e Vanoverbeck. 48e Dujurdin. 49e Renard. 50e Orgaert.

Le premier pigeon a été constaté à heures 57' 48" avec une vitesse de 1274 mètres 69 à la minute et le dernier à 10 heures 08' 18" avec une vitesse de 1239 mètres 83 à la minutes.

Disbribution des prix jeudi soir à heures

La société Union-Liberté ayant son siège à Lille, Grand'Place, à Lille rappelle aux amateurs-qu'elle donnera dimanche 6 juillet un concours sur St-Vincent. 300 fr. de prix Honneur Poules facultatives de 2 fr 5 fr. 10 fr. 20 fr. et 50 fr. Une circulaire sera distribué ponr faire connaître le montant des prix d'excellence.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le grand concours d'Ajaccio

Le grand concours d'Ajaccio sur lequel les amateurs colombophiles roubaisiens ont mis 401 pigeons est, sans contredit, le plus important qui se soit fait jusqu'aujourd'hui.

Songez donc, 1076 kilomètres !...

Aussi peut-on dire que tous les amateurs étaient « sur les dents » dans la journée d'hier.

Le lâcher d'Ajaccio a eu lieu dimanche à 4 heures par un beau temps.

Le premier pigeon de ce concours qui ait été signalé, appartient à un amateur de Caudry, M. Deffontaine.

Ce pigeon a été constaté hier lundi, à 1 h. 56 minutes de l'après-midi. Le second pigeon arrivé, constaté à 5 h. 45, appartient à M. Browaeys, rue St-Maurice, à Roubaix, un des amateurs les plus connus de la région.

Les amateurs roubaisiens animés d'une même anxiété, se pressaient nombreux hier soir au café Pandore, pour obtenir des renseignements au sujet des pigeons gagnants.

Le pigeon de M. Browaeys, qu'on a renfermé dans une charmante volière est l'admiration de tous les colombophiles qui regardent le volatile endormi se reposant de son long voyage.

Et dans les yeux de ces amateurs, on voit luire l'admiration et un peu aussi... l'envie.

Comment en pourrait-il être autrement ?

Nous donnerons dans notre Chronique colombophile les résultats de cet important concours.

Les Exploits d'un curé

ENLÈVEMENT D'UNE JEUNE FILLE

Nous recevons à la dernière heure des renseignemets très suggestifs sur une affaire qui aurait encore pour théâtre le quartier du Pile où le frère Célestin, de satyrique mémoire, a accompli ses exploits.

Le curé de l'église du Saint Rédempteur M. Castelain, exercerait actuellement toute son influence sur une jeune fille de 22 ans, l'aînée de six enfants, dont la mère est morte il y a trois mois, pour que celle-ci abandonnat sa famille et allât se cloître dans un couvent.

La jeune fille a quitté le toit paternel depuis dimanche dernier.

Nous reviendrons sur cette importante affaire dans notre numéro de demain.

La grève des tisserandes

La grève des ouvrières tisserandes de l'établissement Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, s'est étendue à presque tout l'atelier.

Elles étaient, hier matin, plus de 100 grévistes qui se sont réunies et qui ont nommé une délégation qui est allée trouver le patron pour lui demander d'aérer son atelier et pour prendre des mesures afin que les lieux d'aisances qui se trouvent au milieu du tissage ne soient pas une cause d'empoisonnement pour celles qui, toute la journée, doivent respirer un air vicié par les mauvaises odeurs qui s'en exhalent.

M. Wibaux a répondu insolemment qu'il n'y avait que 22 degrés de chaleur dans son établissement et que, pour donner de l'air, il n'aurait ouvert ses tabatières que... la nuit !...

La délégation lui a fait remarquer que, s'il n'y avait que 22 degrés de chaleur, c'était, parce que les métiers ne fonctionnaient pas actuellement, et aussi parce que le personnel était absent.

M. Wibaux ne voulut rien comprendre de ces justes remarques.

La délégation se retira alors et alla rendre compte aux grévistes des résultats de son entrevue.

Les ouvrières tisserandes décidèrent d'envoyer une lettre au citoyen Carrette, maire, pour l'inviter à faire intervenir l'inspecteur du travail dans cette affaire.

Sitôt la lettre reçue, le citoyen Carrette envoya un exprès à ce fonctionnaire, qui demeure à Tourcoing, pour l'inviter à aller constater les mauvaises conditions d'hygiène qui existent dans l'établissement de M. Wibaux-Florin.

Espérons que l'inspecteur du travail, qui est tout nouvellement promu, saura faire respecter par ce patron, les règles les plus élémentaires de l'hygiène qui, d'après le dire de ses ouvrières en grève, sont outrageusement violées dans son usine.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Exploits de trois frères. — Les frères David, Elie et Louis C..., demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan 10, entraient dimanche soir chez Charles Samain, cabaretier rue de la Potennerie et sur le refus de celui-ci de leur donner à boire, ils se mirent à briser les chopes de l'estaminet.

Le gendre du cabaretier ayant voulu s'interposer reçut quelques coups de chope sur la tête, qui lui firent des blessures d'où le sang coulait.

M. le docteur Noyon, requis, vint donner des soins au blessé. Il déclara que quelques jours de repos auraient suffi pour son rétablissement.

Quant aux trois frères, ils s'étaient enfuis quand la police, avertie, était venue pour les arrêter.

Une enquête est ouverte.

Accident. — Charles Kimpe, 57 ans, employé au conditionnement public est tombé si malheureusement en glissant sur un rail du tramway qu'il s'est fait une blessure à la tête qui l'a fait évanouir du coup.

Des soins lui furent donnés dans un estaminet où il fut conduit, puis, sa femme avertie vint le chercher en voiture pour le conduire à son domicile, rue de l'Ermitage cour Bilot, 26.

Idées d'ivrogne. — Un ouvrier apprêteur, Gustave C...., demeurant Grande-Rue cour Lefebvre, descendait dimanche à minuit du train de Lille. Il n'avait pas de billet et malgré l'invitation du contrôleur et des agents de police de garde pour payer sa place, il s'y refusa et répondit (ici c'est le rapport des agents qui parle) en taillant deux bazaines ! !...

Pour avoir taillé deux traîtres et pour avoir refusé de payer son ticket, Gustave C..., a été conduit en prison.

Nouvelle société. — Par arrêté préfectoral en date du 25 juin dernier, la Société particulière dite « Les Vrais Amis de la Fourchette », établie chez le sieur Léon Vandemaelle, cabaretier, rue de Leuze, est autorisée à se constituer légalement.

Cocher brutal. — Hier matin, vers 10 heures, un charretier, Edouard M..., 35 ans, au service de M. Marissal, entrepreneur, frappait sur la tête de son cheval avec le manche de son fouet.

Le fait se passait rue du Pays.

Une contravention a été dressée par un agent de police.

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu à l'issue de la soirée chantante chez Alfred Bourgois, boul. de Colmar.

893	850	109	339	96	423	990	667	904
446	741	575	747	938	694	118	376	522
455	101	35	770	606	265	753	323	702
578	341	313	958	878	52	668	648	266
391	470	232	14	273	758	896	85	608
755	302	296	379	822	40	482	363	913
360	737	763	312	882	405	162	521	649
640	172	176	908	963	402	707	454	

Les lots non réclamés avant le 15 juillet, seront acquis à l'œuvre.

Un sauvetage à l'école de natation. — Un jeune homme de 19 ans, Adolphe Quenenne, demeurant maison Van Ekerkhove, à Wattrelos, se baignait hier après-midi, vers cinq heures, à l'école de natation, côté gratuit. Sans être fort nageur, il s'aventura à vouloir traverser le grand fond.

Arrivé au milieu du bassin, il disparut tout-à-coup et se serait infailliblement noyé sans le secours du maître nageur Potier qui se jeta à l'eau et fut assez heureux de le sortir vivant.

Nos félicitations à Potier qui a déjà à son actif un grand nombre de sauvetages.

Arrestation pour vol. — M. Broigne, commissaire de police de la rue des Arts a fait procéder à l'arrestation d'un ouvrier apprêteur, Alois Demeulenaere, 26 ans, demeurant à Croix, rue de Thionville.

Cet individu qui travaillait chez Emile Roussel, rue de l'Epeule, a soustrait des toiles d'apprêts pour une somme de 80 francs

Une perquisition faite chez lui a tout fait découvrir.

Un homme qui se casse la jambe — Un ouvrier journalier, Charles Vanlaert, 38 ans, demeurant rue des Longues Haies, cour Clarisse, s'est fracturé la jambe droite.

Il était monté sur une chaise, qui était elle-même sur une table, pour badigeonner sa chambre, quand soudain il tomba et se fractura la jambe droite. Il a été admis à l'hôpital après avoir reçu les soins d'un docteur.

Un expulsé. — Hier à midi, la police a arrêté, boulevard de Metz, Anatole Prévost, maçon, âgé de 26 ans, demeurant rue Jemimapes.

Cet individu est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion contre lui,

La duchesse du Jean-Guislain. — Malgré l'orage et la pluie qui n'avait cessé de tomber de l'après-midi, la soirée de lundi n'en a pas moins été très animée. Les rues Lacroix et de l'Ommelet regorgeaient de monde, et l'entrain renaissant semblait avoir fait oublier à tous les ouvriers présents les peines et les soucis d'ateliers.

Croix. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal s'est réuni hier soir à la mairie.

Nous rendrons compte demain de cette réunion.

Sailly. — *Arrestation de fraudeurs.* — Les préposés de douanes Emile Ducret et Florentin Lefèvre, de service dimanche à 9 heures 1[2 du soir sur la droite des meules Carlier, ont découvert deux ceinturons et deux besaces qu'ils surveillèrent.

Quand, à 11 heures du soir, ils aperçurent deux individus qui venaient en prendre possession, ils les attaquèrent et parvinrent à arrêter d'abord l'un d'eux, le nommé Leroy Henri, journalier, âgé de 21 ans, né à Courville (Eure-et-Loir) et demeurant rue de la Balance, 68, à Roubaix,

De leur côté, les préposés Gustave Défossé et Carré François, sous-brigadier ayant été instruit de l'engagement parvinrent dans un chassé-croisé à arrêté le second, nommé Henri Deck, rattacheur âgé de 39 ans, né à Frévent (Pas-de-Calais) et demeurant rue du Tilleul, cour Delrue, 12 à Roubaix.

Ces individus étaient porteurs de 69 kil. de poivre, d'une valeur de 207 fr, le tout porté en partie égale.

Ils seront dirigés sur Lille,

Willem. — *Vol.* — Un vol d'effets a été commis au préjudice de M. Auguste Bossut, ouvrier chauffeur, dans la nuit de dimanche à lundi. Le tout d'une valeur de 60 francs.

L'auteur est inconnu mais une voisine a du donner le signalement d'un individu qu'elle a vu roder autour de la maison les mains vides et un instant après il portait des brassées de vêtements.

Wattrelos. — *Arrestation.* — Dimanche vers minuit le nommé Clovis Vandestock, demeurant à Leers (Belgique), se trouvait dans un établissement de pommes de terres frites, quand les gendarmes lui mirent la main au collet pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Celui-ci, furieux, lança un coup de tête dans la poitrine du gendarme Vanhove, ainsi qu'un coup de poing dans la figure.

Ce n'est qu'après un combat acharné de dix minutes qu'on parvint à le maîtriser. Cet individu après avoir frappé les gendarmes leur offrit de l'argent pour le mettre en liberté, ce à quoi les gendarmes refusèrent.

TOURCOING

M. DRON

ET LES DOCTRINES COLLECTIVISTES

A l'âge où ils pouvaient espérer encore un avenir, trois hommes essayèrent de barrer la route au progrès et à la science. Guizot, l'aristocrate catholique, nia le suffrage universel. Thiers, l'infâme petit Thiers, le responsable des massacres de la Commune, le caméléon politique, nia la télégraphie aérienne ; Napoléon Bonaparte, le produit de la Révolution bourgeoise, nia la navigation à vapeur.

Ces trois hommes traitaient d'imbéciles les gens qui espéraient la réalisation prochaine de ces découvertes. Quelques années après ces prédictions idiotes, les imbéciles, c'étaient Guizot, Napoléon et Thiers.

M. Dron, député de Tourcoing, par la grâce des socialistes, joue aujourd'hui le même rôle que ces hommes, sans cependant atteindre le niveau de leur talent.

Notez que je ne l'en blâme pas, il n'est pas permis à tout le monde d'avoir du talent et de ne pas voir clair.

Oyez plutôt. Le député de Tourcoing compte sur le gouvernement pour opposer aux doctrines collectivistes une politique de réformes démocratiques. Cela résulte de l'ordre du jour d'un ex-professeur, M. Descubes, qui a clot l'interpellation de notre ami Jaurès, et que nous reproduisons :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour opposer aux doctrines collectivistes, par l'union des républicains, une politique de réformes démocratiques, passe à l'ordre du jour. » (La Chambre a adopté par 419 voix contre 84).

Tout en l'assurant que ce ne sont pas des ordres du jour quels qu'ils soient qui ébranleront les doctrines qui nous sont chères, nous nous permettrons d'adresser une demande à M. Dron.

Connaissez-vous les doctrines collectivistes que vous réprouvez si facilement ? Les avez-vous étudié ? Pouvez-vous porter un jugement ? Si oui, vous ne savez ce que vous faites en votant l'ordre du jour genre Descubes.

Sinon, on peut vous classer dans la catégorie des ignorants. Je me hâte d'ajouter que l'ignorance n'est pas un crime, mais c'est une faute que de voter contre une chose que l'on ne connaît pas.

Sans quoi, vous sauriez M. Dron, que les doctrines collectivistes ne sont pas autre chose que la représentation des conséquences de l'évolution économique des sociétés modernes. Vous sauriez aussi que nous ne sommes de ceux qui bâtissent de toutes pièces des régimes économiques nouveaux ; et qui désirent modifier à leur gré la marche des sociétés. Nous nous appuyons, non pas sur des conceptions, mais sur l'observation des phénomènes sociologiques.

Le collectivisme — ou socialisme scientifique — est basé sur le développement du machinisme et de ses conséquences et sur la concentration qui s'opère actuellement sous la forme individuelle, dans tous les domaines et qui doit s'achever sous la forme sociale, collective, au bénéfice de tous. Le collectivisme vous le voyez est l'aboutissant normal et inévitable de l'évolution économique de la société. C'est le progrès, ce sont les réformes réalisés, en dehors des hommes, c'est l'avenir.

C'est cela que vous lirez, M. Dron. En vérité vous êtes bien léger. Au fait, vous êtes pratique : vous défendez vos intérêts personnels et je comprends pourquoi vous sympathisez avec le professeur Descubes plutôt que de serrer la main aux ouvriers qui épousent les idées collectivistes.

Que l'ordre du jour de votre ami vous porte bonheur !

Charles VÉRECQUE.

M. DECOPMAN

on mes vingt-cinq francs

Saviez-vous, braves lecteurs, et vous, braves tourquennois, que le parleur des cercles chrétiens d'études sociales, M. Decopman, a un surnom sous lequel on le désigne communément ? Nullement ? Eh bien ! je vais vous le dire : on appelle M. Decopman *Mes vingt-cinq francs* !

Mais enfin, expliquez-vous. Allez-vous me répondre ! Volontiers. Je vais vous donner la raison de ce surnom.

Les chefs dizainiers, autrement dit les hommes qui .... surveillent dans les usines, leurs camarades, étaient réunis en conférence privée. Le M. Decopman en question qui en même temps qu'il a la prétention de parler au nom des ouvriers, parle au nom de ses patrons, prit la parole

Les énormités qui sortirent de sa bouche furent nombreuses. Nous n'en signalerons qu'une, car à elle seule elle a suffit à le faire passer à la postérité.

Avec une candeur toute naïve qu'il ne porte pas sur le front, il déclara qu'une famille composée du père, de la mère et de quatre enfants, pouvait facilement vivre avec *vingt-cinq francs par semaine*.

La plupart des dizainiers, ayant de la famille furent scandalisés et pensèrent — ce qui est vrai — que Decopman ne devait pas avoir de famille pour parler ainsi. Depuis ce jour ils le baptisèrent — sans eau bénite — du surnom de mes 25 francs.

On m'assure qu'on ne le nomme plus autrement.

Nous laissons aux travailleurs le soin de qualifier comme elle le mérite la conduite du catholique échappé de la rue du Sentier. On peut, par cette citation, juger M. Decopman et savoir ce qu'il peut débiter en réunion privée.

Aussi les travailleurs conscients et indépendants le laisseront-ils épousseter les fauteuils du frère Tiberghien ou manger des hosties à St-Christophe et ne rechercheront-ils pas sa défense.

LES ABUS

au bureau de bienfaisance

On nous écrit la lettre suivante avec prière de la reproduire :

« Je prie messieurs les membres du conseil municipal de Tourcoing de me dire si un cabaretier, un de vos collègues, a le droit de faire sortir du bureau de bienfaisance, sans l'autorisation d'un médecin attaché à la ville, du miel, du vin, du quinquina et autre chose.

« Le receveur de ces choses ne craint pas de les avouer. Il est facile de le reconnaître, il est courtier en machines et il demeure rue de Menin... »

Suivent d'autres explications et le nom du débitant. Nous le passons sous silence aujourd'hui.

Si de semblables abus existent, nous les signalons à qui de droit. Il est indispensable de ne pas distribuer à tort et à travers des choses dont sont privées bien des personnes qui en auraient besoin.

Un vieillard blessé grièvement

Un pauvre vieillard de l'Hospice général Noel Derveaux, âgé de 79 ans, a été victime d'un accident de voiture, lundi vers midi et demi.

Derveaux sortait à cette heure d'un café de la rue Saint-Jacques : au coin de cette dernière rue et de la rue Nationale, il n'aperçut pas une voiture venant en sens inverse. Le cocher n'aperçut pas non plus le vieillard et le timon de la voiture renversa ce dernier.

Il tomba malheureusement la tête contre la bordure du trottoir et se fit une large blessure. Il fut transporté provisoirement dans une maison voisine pendant que les docteurs Fichaux et Bourgeois, prévenus, accouraient à la hâte lui procurer leurs soins.

Le vieillard a été ensuite conduit à l'hospice. Les docteurs ne peuvent se prononcer encore. Cela est compréhensible si l'on songe que Derveaux n'a plus la tête à lui et qu'il se plaint de douleurs considérables.

La voiture appartient à M. Desurmont, négociant rue Jacquart.

Battue par son mari. — Mme Palmyre D..., ménagère; 26 ans, rue de la Ferme, a porté plainte contre son mari, Jules C..., rue Neuve-de-Roubaix,

Elle prétend avoir été battu par ce dernier.

Outrages et rébellion

Deux agents de sûreté passaient dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, sur la place de l'Est. Rencontrant deux retardataires, ils les invitèrent à se pioter. Les retardataires prirent mal ces paroles, et l'un d'eux outragea, parait-il, les agents.

Tous deux furent arrêtés.

Ils se nomment L... Gustave, rue de la Latte, et T... Cyrille, rue de la Latte.

L'arrestation de ce dernier a été maintenue seule.

Les rentes des travailleurs

Un accident assez grave est survenu dans la filature de MM. Bayard et Parent trères, rue Fin de la Guerre.

Un tisserand, Désiré Vanhoutte, 16 ans, rue de l'Esplanade, 27, voulant toucher à la fourche de la courroie de son métier, a eu l'annulaire droit pris entre un engrenage et le volant du métier.

La première phalange a été écrasée. L'amputation a été faite sur le champ.

Le docteur Bernard a été appelé. La guérison sera assez longue.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier. — Section tourquennoise. — Comité exécutif. — Tous les membres sont invités à se réunir ce soir mardi, à 8 h. 1[2 précises, à la Brasserie sociale.

Il y a urgence absolue.

LILLE

LE VOL DE LA RUE DE CANTELEU

Nous avons annoncé hier qu'un vol avait été commis chez M. Bureau-Cornilhac, ancien graveur, rentier, rue de Canteleu, 29, et nous avons narré dans tous ses détails la façon dont le vol a été découvert.

Hier, M. le Commissaire central, s'est rendu lui-même chez M. Bureau. Il n'a pu que constater que les cambrioleurs ont fracturé les tiroirs d'un bureau dans lequel ils espéraient trouver de l'argent, puis, leur espoir ayant été déçu, qu'ils étaient montés au premier étage où dans un coffre-fort ils avaient volé des titres pour une valeur d'environ cent mille francs.

Les titres volés

Voici la liste des titres volés, qui heureusement sont presque tous nominatifs.

Rente russe 5 0[0 : n° 14,834 — 3,982.

Wagons-lits Express-Européens : série H, n° 4,501 — 4,502 — 4,503 — 3,048 — 3,682 — 3,683 — 3,233 — 3,050 — 3,049 — 4,313 — 1,406 — 1,407 — 1,408 — 1,409 — 1,430 — 1,432 — 1,433 — 1,434 — 1,435 — 1,436.

Trois Ville de Lille 1860 : n° 17,516 — 144,666 15,382.

Obligations fusion P.-L.-M. : série 9,017, n° 101,607 — série 14,978, n° 1,497,714 — série 27,005, n° 2,709 439.

Une action de Bruay au porteur : n° 43.

Trois actions Mines de Carvin : n° 1,474 — 1,600 — 1,912.

Un bon du Congo : série 506, n° 8.

Une action de Monaco : 13.679.

Douze obligations P.-L.-M. nominatives n° 4,719,383 à 4,719,394; douze obligations P.-L.-M. nominatives n° 4,719,359 à 4,719,370 ; douze obligations P.-L.-M. nominatives n° 4,719,371 à 4,719,382; obligations P.-L.-M. au porteur n° 107,222 — 3,321,447 — 3,321,448 — 392,711, une dont le numéro manque.

Obligations foncières 1879 : 3e série, numéro 25,184 ; 14e série, n° 139,853 ; 14e série, n° 139,854.

Une obligation communale Crédit foncier 1879 : n° 830,496 ; quatre autres 1880 : n° 903,508 à 903,511.

Deux actions P.-L.-M. : n° 125,678 — 51,882.

48 actions Lille et Bonnières, n° 531 à 578 inclus.

Rentes françaises : 4e série, n° 0,014,685 (8 fr. de rente) ; 5e série, n° 0,051,162 (30 fr. de rente).

Un bon de l'Exposition n 0,971,928.

Deux actions Compagnie Havre-Paris-Lyon numéros 15,224 et 17,333.

Obligations nominatives mines d'Ostricourt numéros 2.230 — 1,231 — 1,232 — 1,234 — 1,236 — 1,237 — 1,238 — 1,239.

Une action nominative Mines de Meurchin, n 327.

Cinq actions Chemin de fer du Nord n° 82,657 — 83,893 — 88,039 — 95,281 — 97,597.

Six titres de mille florins hongrois (S.Z.N.R.) n° 223,245 — 72,103 — 233,246 — 223,247 — 354,550 — 333,736.

De plus, ils ont enlevé dans le même coffret :

Une paire de boucles d'oreilles en or avec pierres fines, une montre en or, deux bracelets l'un en or l'autre en argent.

Une somme de plusieurs mille francs en billets de banque et en or, qui se trouvait dans une armoire de la même chambre n'a heureusement pas été vu par les cambrioleurs.

Les recherches

On ne possède jusqu'à présent aucun indice qui puisse permettre de connaître les voleurs.

On suppose toutefois qu'ils devaient connaître M. Bureau et ne pas ignorer qu'il avait retiré il y a quinze jours des titres du Crédit lyonnais.

Toute la police de sûreté a été lancée à la recherche des voleurs. Le Parquet a ouvert une enquête.

LE FESTITAL D'ESQUERMES

Les primes

Nous donnons ci-dessous le résultat du tirage au droit des primes qui a eu lieu à minuit, place de l'Arbonnoise, devant le comité et la présence des délégués des sociétés.

1re prime, 500 fr., l'Harmonie de Lambersart.

2e prime, 300 fr., les sapeurs-pompiers de Lille.

3e prime, 300 fr., la Cœcilia de Roubaix.

4e prime, 200 fr., l'Union de Wevelghem.

5e prime, 150 fr, la Fanfare du Pont-de-Nieppe.

6e prime, 100 fr., la Muse roubaisienne.

7e prime, 100 fr., le Ralliement orphéonique de Lille.

8e prime, 100 fr., la Musique d'Oignies.

9e prime, 100 fr., les Chevaliers de la Fourchette, de Roubaix.

10e prime, 50 fr., l'Union de Lille.

11e prime, 50 fr., les Artisans-Réunis de Tournai.

12e prime, 50 fr., la Musique municipale de Roncq.

13e prime, 50 fr., les Amis Réunis de Landas.

14e prime, 50 fr., les Trompettes d'Halluin.

15e prime, 50 fr., l'Union des Trompettes tournaisiennes.

Les primes aux chefs de sociétés ont été dévolues par le sort aux musiques suivantes :

100 francs, musique d'Oignies ; 75 francs, Orphéon seclinois; 75 francs, Orphéon de Loos; 50 francs, Concordia de Faches-Thumesnil, 50 fr. Artisans réunis de Tournai.

La médaille de vermeil pour éloignement a été décernée à la musique de Ham et la médaille d'argent à la musique de Grand-Fort-Philippe.

Les primes et médailles ont été touchées immédiatement.

Demandez aux vendeurs de l'ÉGALITE le savon des Trois-Huit, vendu 0,40 et le savon du Chambard vendu 0,20.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande dans « l'Echo »

Pour Lille. — Un apprenti charcutier, rue Nationale, 8. — Un frappeur, rue d'Haubourdin, 1. — Des ouvriers menuisiers, rue Négrier, 14. — Un petit carreton, brasserie Emile Vandamme, rue du Gros-Gérard. — Un demi-ouvrier coiffeur, rue de la Barre, 64.

Pour Wambrechies. — Un demi-ouvrier maréchal chez M. Valcke.

Pour St-Omer. — Un premier peintre en carosserie chez M. Darguesse.

Pour Roubaix. — De bons ouvriers et ouvrières pour broderie, rue Fosse aux Chênes, 42.

Pour Wingles. — De bons ouvriers menuisiers chez M. Mac Corkell.

On demande dans le « Progrès »

Pour Valenciennes. — Des ouvriers serruriers chez M. Jules Meurs.

A Roubaix, rue du Bois 13.

A Tourcoing, rue de l'hôtel-de-Ville, 4.

La laiterie d'Oostcamp, dont le beurre est si apprécié, vendra le mardi 2 juillet

DU BEURRE SALÉ

pour la conservation

garanti absolument pur, de même qualité que le beurre vendu chaque jour, délicieux pour les tartines et la cuisine, pouvant se conserver un an et plus au prix de

2 FRANCS SOIXANTE CENT.

LE KILOG.

par bloc de cinq kilos.

Les ménagères qui comptent, achèteront du beurre, l'entasseront dans des pots de grès et le garderont pour l'hiver, alors que le beurre se vend si cher.

C'est une économie sérieuse, un argent bien placé.

La laiterie veut faire profiter sa clientèle de la grande abondance de beurre, et ne veut pas vendre sur les marchés. Ce beurre ne se vend qu'aux deux adresses désignées, pendant ce jour seulement.

AVEZ-VOUS

des **Boutons, Démangeaisons, clous, le sang vicié?** *faites usages de la* **Tisane dépurative résolutive** *préparée par* **J. BARBRY,** *herboriste de 1re classe* **11, rue du Bois, 11, Roubaix, 1 fr.** l'étui *pour six jours.*

Si vous avez de l'**inflammation**, de la **constipation opiniâtre** demandez les **«Graines de santé»**, préparation beaucoup plus active et plus douce que les graines de lin habituellement employées, 1 fr. 25 la boîte.

Bien s'assurer de l'adresse : **11, rue du Bois.**

Seule maison autorisée, à vendre la **Flanelle Pin** résineuse